

DEC180093DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171283DGDS portant création de la fédération de recherche FR 1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) et nommant Monsieur Jean-Luc Imler en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Dominique Hebting a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Dominique Hebting, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur Dominique Hebting exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Dominique Hebting est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité  
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE